

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique le dix-huit septembre deux mille vingt-trois à vingt heures et trente minutes, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAGUET, Maire

Etaient présents : Madame BOUVRON Alizée, CENDRES Magali, LAFON Angélique, SALORT Carole ; Messieurs BARDOU Christian, BONNET Alain, FAGUET Serge, MAIO Sébastien, MAZARS Éric, PUECH Thierry, ROUANNE Jean,

Absent excusé : néant

Quorum : 6

Secrétaire de séance : BOUVRON Alizée

Date de convocation : 13/09/2023

Date d'affichage : 22/09/2023

Ordre du jour de la séance :

- ✓ Approbation du procès-verbal de la dernière séance
- ✓ Réaménagement du cimetière de St Julien village
- ✓ Aménagement d'un arrêt de bus à La Pauquié pour le collège de Lautrec
- ✓ Mise à disposition des salles communales à des associations extérieures
- ✓ Goudronnage autour du local de rangement et portique à l'entrée du grand parking
- ✓ Plan communal de sauvegarde : devis par la société Auxilium
- ✓ Avis sur le projet d'une installation de production de vapeur à partir de combustibles solides de récupération à Graulhet
- ✓ Décisions modificatives n°1 et 2 du budget communal 2023
- ✓ Décision modificative n°1 du budget assainissement 2023
- ✓ Avenant n°1 à la convention avec la SAFER pour instruction des préemptions
- ✓ Questions diverses

✓ Approbation du dernier procès-verbal

Le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil municipal est arrêté puis signé par le Maire et le secrétaire de ladite séance.

✓ Réaménagement du cimetière de St Julien village

Le Maire expose que la commune a fait le constat que plusieurs concessions semblent en état d'abandon manifeste dans le cimetière Saint Julien « Village ».

Considérant le manque d'emplacements disponibles dans le cimetière communal de Saint Julien « Village » et la volonté de la commune d'entamer une reprise des concessions en l'état d'abandon afin de réorganiser ledit cimetière,

Pour remédier à cette situation, et permettre à la commune de récupérer les emplacements délaissés, une procédure de reprise de concession est prévue par le Code général des collectivités territoriales.

Le Maire demande au Conseil municipal d'autorisation d'engager la procédure de reprise des concessions en état d'abandon.

Dès lors que la procédure aura été menée à son terme conformément aux dispositions réglementaires, le Conseil municipal sera appelé à se prononcer sur la reprise des concessions, ce qui permettra ensuite au Maire de prendre l'arrêté individuel de reprise.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à engager la procédure de réaménagement du cimetière de Saint Julien « Village ».

Délibération n° D2023/28

✓ **Aménagement d'un arrêt de bus à La Pauquié pour le collège de Lautrec**

• Suite à la demande de parents dont 8 enfants sont actuellement scolarisés au collège de Lautrec et à la rencontre sur site entre le Maire, le directeur de la Federteep et le responsable des cars Balent, le Conseil retient la proposition d'aménager le carrefour vc5 et impasse de Prat Auriol avec un éclairage public pour permettre au bus de faire demi-tour. Cette manœuvre est actuellement impossible vu les dimensions du bus. Le busage du fossé sera réalisé avec un cheminement piéton protégé par des poteaux bois. Des panneaux de limitation de vitesse et priorité au bus seront mis en place. L'actualisation des devis est en cours. Il sera demandé une participation des amendes de police pour financer les travaux.

Alain Bonnet trouve que le virage de la Pauquié est quand même étroit pour le bus. Un problème se pose pour buser l'entrée de la VC n°5: il y a peu de pente pour la collecte des eaux.

✓ **Mise à disposition des salles communales à des associations extérieures**

Monsieur le Maire expose que trois associations extérieures (école de rugby de Graulhet, Club de badminton de Réalmont et Club de basketball de Réalmont) ont demandé le prêt des salles et équipements sportifs communaux, notamment en raison de travaux dans les salles qu'elles utilisent. Il s'agirait du vendredi soir et du samedi après-midi pour le basketball de Réalmont. Et du jeudi soir pour le badminton de Réalmont (le foot féminin occuperait la salle à partir de janvier le jeudi soir de 19h30 à 20h30). L'OMSJ ayant répondu tardivement, il n'est possible de lui attribuer le vendredi soir. Toutes les autres associations communales se sont positionnées sur certains jours et heures.

Le Maire propose au Conseil municipal de fixer les conditions de mise à disposition des salles (Foyer et gymnase) et équipements communaux (terrain de football, court de tennis...) à des associations extérieures à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer à 600 € (SIX CENTS EUROS) par an, soit 150 € (cent cinquante euros) par trimestre, la mise à disposition des salles (Foyer et gymnase) et équipements communaux (terrain de football, court de tennis...) à des associations extérieures à la commune. Tout trimestre commencé sera dû.

- **DIT** que la convention et le règlement intérieur ci-après annexées seront signés entre chaque association et la commune représentée par le Maire

- **DIT** qu'une attestation de responsabilité civile sera demandé pour toute mise à disposition des salles et équipements communaux

- **DIT** qu'un calendrier d'utilisation des salles et équipements sportifs sera établi en fonction de l'utilisation de ceux-ci par les associations communales, prioritaires

- **DIT** qu'un titre de recettes sera émis à l'encontre de chaque association, pour le tarif dû

- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents y afférant.

Délibération n° D2023/29-29A1-29A2

✓ **Goudronnage autour du local de rangement et portique à l'entrée du grand parking**

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il est en attente du devis actualisé de la société GINESTET TP et du devis de la société GASC pour le goudronnage de l'entrée du parking couvert. Le Maire propose au Conseil municipal d'installer un portique de limitation de hauteur à l'entrée de l'aire de stationnement couverte d'ombrières située à La Bartelle. En effet, pour des raisons de sécurité et afin de prévenir tout dommage aux structures des ombrières photovoltaïques, il est nécessaire de limiter l'accès au parking en fonction de la hauteur de certains véhicules. Le Maire fait part des devis établis par les sociétés Baleine Bleue, Sud-Ouest Signalisation et Direct Signalétique

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer le devis de la société Baleine Bleue basée à HEROUVILLE SAINT CLAIR (14) pour un montant de 2 588 € H.T

Délibération n° D2023/30

✓ **Plan communal de sauvegarde : devis par la société Auxilium**

Monsieur le Maire explique le Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S) est un document obligatoire qui organise, sous l'autorité du maire, la préparation et la réponse au profit de la population lors des situations de crise. Le P.C.S liste l'ensemble des risques auxquels la commune peut être confrontée, les moyens d'information de la population, recense les moyens qui peuvent être mis en œuvre, organise les modalités d'intervention...

Le Maire fait part aux conseillers municipaux du devis établi par la société AUXILIUM basée à Trévien (Tarn) pour la rédaction du Plan Communal de Sauvegarde et du Document d'Information Communal des Risques Majeurs, d'un montant de 2 700 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de confier l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde et du Document d'Information Communal des Risques Majeurs à la société AUXILIUM

- **AUTORISE** le Maire à signer le devis puis la facture correspondante

Délibération n° D2023/31

✓ **Avis sur le projet d'une installation de production de vapeur à partir de combustibles solides de récupération à Graulhet**

Le Maire informe le Conseil municipal de l'enquête publique relative à un projet d'installation de production de vapeur à partir de combustibles solides de récupération à GRAULHET qui se tient du 16/08/2023 au 25/09/2023 sur les territoires des communes de Brousse, Graulhet, Labessière-Candeil, Montdragon et Saint-Julien-du-Puy.

Le Maire a rencontré le commissaire enquêteur ce lundi matin et que le commissaire enquêteur a ensuite tenu une permanence au public de 15h à 18h30 ce jour.

Le Maire présente le dossier d'enquête publique et informe que le Conseil municipal doit rendre un avis sur ce projet au plus tard dans un délai de quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête pour être pris en considération.

Le Maire donne ensuite lecture d'un projet d'avis.

Le Conseil Municipal,

- Considérant la nécessité pour l'entreprise Weishardt de renouveler son installation de chaufferie
- Considérant l'opportunité d'utiliser les CSR des OM traitées par Trifyl (Tarn) et Propec (Haute Garonne)
- Considérant les observations suivantes :
 - Le dossier présenté à l'enquête publique est d'une technicité telle qu'il est difficile de s'informer pour les non-initiés :
 - En conséquence le conseil municipal de St Julien du Puy souhaite qu'une visite soit organisée par le porteur de projet sur le site de Lacq où existe une installation du même type. Nous nous étonnons que cela n'ait pas été proposé aux élus riverains comme cela l'a été pour les autres installations riveraines de St Julien du Puy. Nous pourrions penser qu'il n'y a pas volonté d'informer au mieux.
 - Nous n'avons eu absolument aucun contact avec l'entreprise ENGIE ou Tarn Energie Circulaire.
 - St Julien du Puy voit son environnement cumuler les installations à risque :
Trifyl, EPC France, Occitanis et maintenant Centrale Vapeur Weishardt
Pour chacune d'entre elles nous sommes associés à l'enquête publique et aux commissions de suivi des

sites. Mais nous ne percevons aucune part des produits financiers générés donc aucune compensation pour les nuisances subies réelles ou potentielles.

En conséquence, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **EMET un avis favorable avec réserves.**

Délibération n° D2023/32

✓ **Décisions modificatives n°1 et 2 du budget communal 2023**

Le Maire présente le tableau suivant :

BUDGET COMMUNAL 2023	
DM 1- REVERSEMENT FCTVA 2022	
Art. 10222 (D/I -F.C.T.V.A)	1 561,00 €
Art. 231 (D/I Immobilisations corporelles en cours/opér° 101 - voirie)	-1 561,00 €

DM 2- SOUTIEN CRISE ENERGETIQUE PERCU A TORT EN 2022	
Art. 673 (D/F) -Titres annulés sur exercices antérieurs	1 179,00 €
Art. 6216 (D/F- Personnel CCLPA)	-1 179,00 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, délibère les décisions modificatives ci-dessus.

DM1_COM+DM2_COM

✓ **Décision modificative n°1 du budget assainissement 2023**

Le Maire présente le tableau suivant :

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2023	
DM 1- CHAP 011 EN DEPASSEMENT	
Art. 611 (D/F - Prestataires): Meric	1 800 €
Art. 62876 (D/F - Matériel CCLPA)	700 €
Art. 2315 (D/I - Immobilisations en cours)	-2 500,00 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, délibère la décision modificative ci-dessus. **DM1_ASS**

✓ **Avenant n°1 à la convention avec la SAFER pour instruction des préemptions**

Le Maire fait part de la proposition d'avenant à la convention VIGIFONCIER signée avec la SAFER par rapport à l'actualisation du tarif des frais d'instruction des frais de dossier pour demande d'instruction d'une préemption avec contre-offre de prix.

Ce service n'ayant jamais été utilisé par la commune, le Maire propose de ne pas signer ledit avenant.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas signer l'avenant à la convention avec la SAFER.

✓ **Questions diverses**

- Ecole : les chauffeurs ont demandé un marquage au sol pour réserver un emplacement au bus. Christian Bardou fera le marquage à la bombe avec le chauffeur puis le Maire contactera une entreprise ou la CCLPA pour

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 18 septembre 2023

faire le marquage. Alain Bonnet dit qu'il faudra aussi faire un marquage stationnement interdit à l'arrêt de bus de La Pauquié et prévoir un réverbère avec photovoltaïque.

- Local de rangement : on a reçu les étagères, elles sont stockées chez G. Astruc. Sébastien MAIO les installera, il y en a pour deux jours de travail.
- Lavoir du village : il faudrait tondre l'herbe dans l'accès au lavoir. L'intervention sera demandée à la CCLPA.
- Entrée du parking couvert de La Bartelle: la végétalisation sera confiée à l'entreprise MERIC. Il faudra aussi tailler la haie existante (certains arbustes sont hauts en fin de haie et peuvent gêner la visibilité à la sortie du parking)
- Boîte à livres : Il semble que la boîte à livres soit utilisée (en dépôt et dans une moindre mesure, en retrait) Alizée Bouvron et Carole Salort iront faire un tri ce mercredi.

Clôture de la séance à 21h04

Suivent les signatures :

La Première Adjointe au Maire

La secrétaire de séance

Magali CENDRES

Alizée BOUVRON